



SESSAM

Schéma d'accessibilité et de mobilité
du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse



BEAUMONT

Cette fiche communale a pour objectif de permettre aux autorités et aux techniciens de mieux cerner les recommandations de l'étude SESSAM par rapport au contexte spécifique de leur commune. Chaque volet de l'étude y est repris de manière très synthétique.

Les rapports complets peuvent être téléchargés sur le site du projet :

<http://sessam.platforme-esem.be/>

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Densifier l'habitat et optimiser les réserves foncières disponibles

Beaumont dispose de réserves foncières à proximité directe du centre urbain et de la gare routière en centre-ville (environ 15 ha) qui permettraient de répondre en partie à la demande en nouveaux logements sur la commune (+1510 habitants d'ici 2030). On peut noter comme réserve foncière présentant le plus fort potentiel :

- Une zone de 2,2, ha entre la Chaussée Fernand Deliège et le chemin de Buse qui grâce à un cheminement mode doux propose un accès direct au centre urbain et aux facilités en transports publics;
- Une zone de 0,7 ha délimitée par l'ancienne ligne CF, la Chaussée Fernand Deliège, et le vieux chemin de Barbençon
- Différentes poches en zone d'habitat et à moins de 10 minutes à pied du pôle multimodal du centre-ville (à l'est entre les N53 et N40 par exemple)

L'utilisation de ces réserves permettrait de valoriser le centre urbain et d'axer le développement territorial autour des systèmes de transport existant. De même une densification de l'habitat de l'ordre de 60 à 30 log/ha (maisons 2 façades et appartements) limiterait l'éparpillement urbain et réduirait la dépendance à

l'usage de la voiture en favorisant le report modal vers le transport public.

Voir la carte en annexe.

Promouvoir des lieux d'emplois offrant une accessibilité multimodale

Afin d'optimiser l'accessibilité des entreprises aux axes de communication et de favoriser le transfert modal dans les déplacements vers les lieux d'emplois, il est important de développer les zones d'activités sur les réserves foncières existantes à proximité du pôle multimodal de Beaumont

A ce titre, une réserve de près de 5ha le long de la rue de la Bouteillerie et à côté de la zone artisanale existante est tout à fait intéressante et présente un potentiel pour développer des activités mixtes d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Ce développement sera d'autant plus intéressant qu'une accessibilité vers le pôle multimodal via une piste cyclable serait possible.

L'implantation d'activités dans ces réserves participerait :

- à renforcer le pôle multimodal du centre urbain, cette même offre en transport public pouvant alors limiter les nuisances éventuelles liées aux déplacements
- à l'attractivité de Beaumont en favorisant la mixité de la fonction habitat avec un renforcement des activités économiques

Voir la carte en annexe.

Faciliter le télétravail et développer des télécentres

L'implantation d'un télécentre offrant une accessibilité multimodale à Beaumont permettrait d'éviter certains déplacements vers les lieux de travail.

Le travail à distance, possible aujourd'hui grâce à l'utilisation d'ordinateur portable, téléphone et connexion internet, doit être encouragé car il permet d'agir sur les trois piliers du développement durable :

- Social : diminuer les temps perdus en déplacement, le stress et l'absentéisme ;
- Economique : limiter les dépenses des employés en déplacement et optimiser les surfaces de bureaux des entreprises ;
- Ecologique : réduire la consommation énergétique liée aux déplacements et aux bureaux



TRANSPORT ROUTIER

Tenir compte des projets sur la N5-E420

Beaumont est peu concerné par l'axe de la N5-E420, si ce n'est marginalement ou par report d'une fraction du trafic de la N5-E420 sur la N53. Beaumont est plus concerné par la finalisation de la liaison routière Charleroi – Maubeuge. Ces deux projets devraient permettre de réduire légèrement les trafics de poids lourds au centre de l'agglomération. Il ne semble pas indiqué de revoir l'organisation du réseau routier dans la Commune.

Réaménager les traversées d'agglomération et certains carrefours

La traversée routière de Beaumont reste difficile, tant en termes de congestion à l'heure de sortie des écoles, qu'en termes de qualité de vie pour les riverains. Le carrefour N40 – N53 face à l'Athénée, et le carrefour N53 – N597 gagneraient à être réaménagés, avec des emprises routières plus réduites qui permettraient de canaliser les véhicules et d'améliorer la sécurité des automobilistes et des autres usagers.

Supprimer les passages à niveau les plus problématiques

Bien que situé en-dehors de la zone d'étude et du territoire communal, il faut signaler que la suppression du passage à niveau de Bomerée (situé sur la RN 53 entre

Beaumont et Charleroi) permettrait d'améliorer la fluidité sur cet axe, ainsi que la sécurité.

Valoriser et créer des parkings pour le covoiturage

Des réflexions doivent être menées pour la création d'un parking de covoiturage au Nord de Beaumont pour les flux à destination de Charleroi. Un partenariat public-privé pourrait être mené avec les enseignes Match ou Lidl localisés sur la N53 ou avec l'enseigne Okay sur la N40.

La création d'un parking de covoiturage pourrait également s'envisager sur ces différents axes, en collaboration avec la Direction des Routes.

Mener des projets pilotes d'autopartage et faire connaître l'autopartage entre particuliers

La commune peut réfléchir à la mise en place d'un projet d'autopartage à destination des employés de la commune, en particulier lors du renouvellement de certains véhicules de service. Le système pourrait être également ouvert aux habitants.

La promotion de l'autopartage entre particuliers (www.autopia.be) peut faire l'objet de séances d'information et d'articles dans les médias communaux (site Web, journal communal, etc.).

TRANSPORT PUBLIC

Accompagner la hiérarchisation du transport public

Pour Beaumont, la proposition de révision du réseau prévoit notamment de revoir la tentaculaire ligne 109A. Elle serait scindée en :

- Une ligne rapide type « Conforto » entre Beaumont et Charleroi, avec un service très attractif cadencé à la demi-heure ;
- Une ligne de bus Beaumont – Chimay via Sivry.

Notre proposition prévoit également :

- Une ligne de bus Beaumont – Philippeville via Froidchapelle et Cerfontaine ;
- Une ligne Beaumont – Walcourt via Silenriex.

Ces 3 dernières lignes circuleraient toutes les heures, avec un horaire cadencé et des itinéraires clairs évitant la multiplication de variantes telle qu'on en connaît aujourd'hui. S'ajouteraient à ces lignes régulières les services scolaires et un service de transport à la demande, ainsi qu'une liaison vers Maubeuge.

De cette manière, Beaumont serait reliée de manière performante à tous les pôles voisins.

Améliorer les performances du réseau de bus

Les principales difficultés sont situées sur la N53 à l'approche de l'Athénée et dans la traversée du centre-ville. La mise en place d'une ligne rapide « Conforto » entre Beaumont et Charleroi doit s'accompagner d'un

aménagement de cet axe favorisant le transport public. Il s'agit en priorité de traiter les approches des carrefours importants (site propre, priorités aux feux, etc.), par exemple à Beaumont, Gozée et Bomerée, et d'aménager des arrêts de qualité.

Transformer les gares en pôles d'échanges

A Beaumont, il n'existe pas réellement de gare bus. Cette situation nuit à l'attractivité du transport public, et n'est plus acceptable dès le moment où le réseau serait réorganisé pour notamment mieux relier Beaumont aux pôles voisins (voir ci-avant).

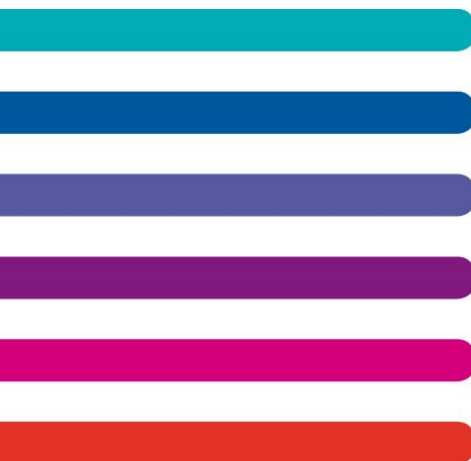
Deux implantations nous semblent envisageables pour implanter une gare bus :

- Derrière le square situé à côté de l'Athénée (des réflexions avaient déjà été entamées dans le passé sur ce site) ;
- Sur la place du Belvédère, ce qui permettrait de réaménager l'ensemble du site.

Chacune de ces options présente des forces et des faiblesses (accès, espace, contrôle social, etc.). Une réflexion plus affinée devrait être menée pour déterminer le site le plus adéquat et développer un projet attractif.

Développer le transport à la demande à l'échelle du territoire

La commune aurait un intérêt à s'associer aux autres communes de la zone SESSAM et aux opérateurs de transport (TEC, sociétés de taxis, etc.) pour le développement d'un service de transport à la demande à l'échelle supracommunale, ceci afin de mutualiser les



moyens financiers et humains et permettre des déplacements intercommunaux depuis/vers des zones moins bien desservies en transport public ou à des heures où l'offre est plus faible.

Ce partenariat pourrait être mis en œuvre par l'ASBL MOBILESEM.

PIETONS ET CYCLISTES

Assurer un meilleur partage de l'espace public

Lors de la rénovation des voiries, les autorités communales doivent veiller à un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons et cyclistes) et une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite. L'accent doit être mis prioritairement sur les rues du centre de l'entité et sur les liaisons vers les pôles principaux (administration communale, écoles, commerces, etc.) et vers les arrêts principaux de transport public.

Faire de l'accessibilité universelle une priorité absolue

Lors de tout projet d'aménagement de l'espace public, une priorité absolue doit être donnée à l'accueil des personnes à mobilité réduite au travers d'aménagement qui pourront servir à améliorer le confort de circulation de l'ensemble de la population.

Réduire les ruptures provoquées par les infrastructures de transport

Ce point ne concerne pas particulièrement la commune de Beaumont.

Améliorer les infrastructures cyclables

La commune devrait privilégier la mise en œuvre des aménagements suivants :

- Itinéraires de liaison vers le RAVeL
- Itinéraire vers la ZAE

Voir carte en annexe.

Développer le stationnement pour les vélos

La commune devrait progressivement développer le stationnement vélo à proximité des différents équipements : écoles, commerces, services, arrêts de transport public. Une réflexion doit également être menée pour le développement de stationnement vélo sécurisé dans le cadre de la création d'un pôle multimodal (voir ci-avant).

Disposer de services pour les cyclistes

La commune doit encourager l'accueil d'un vélociste qui pourrait offrir des services pour les cyclistes :

- Entretien et réparation
- Location de vélos (courte et longue durée)
- Mise à disposition d'informations

Accompagner le développement d'une politique de cyclotourisme à l'échelle du territoire

Il s'agit pour la commune de collaborer avec les différents GAL de la zone SESSAM et les maisons du tourisme



pour mettre en place une véritable politique de cyclo-tourisme. Un projet de points nœuds est en cours d'élaboration par le GAL Entre-Sambre-et-Meuse et le GAL Botte du Hainaut.

Dans ce cadre, la Commune peut également s'associer à MOBILESEM qui travaille à la mise en valeur de toutes les initiatives de promotion du vélo sur la région : activités vélos dans les écoles avec Via Perfecta, rédaction d'un guide du vélo pour la région, étude sur les freins à l'utilisation du vélo,...

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Encourager le report modal pour la filière extractive

Ce point ne concerne que marginalement la Commune de Beaumont.

Susciter des synergies industrielles

Une telle réflexion pourrait se mettre en place en cas de fort développement de la ZAE de Beaumont.

Sécuriser le trafic des poids lourds

La traversée de Beaumont par des poids lourds y nuit à la qualité de vie. Le réaménagement de certains carrefours (cf. ci-avant), la valorisation des axes de la N54 et N5 – E420 pour le trafic de transit et des contrôles plus nombreux (et incluant des pesées des véhicules) doivent permettre d'apporter des éléments de réponse à cette problématique.





COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

Proposer une information multimodale de qualité

La commune doit développer l'information sur les différents modes de transport dans les différents médias communaux : site Web, journal communal, etc.

Dans cette perspective, la Commune pourrait définir, en partenariat avec MOBILESEM, un Point Info-Mobilité où le grand public (habitants de la Commune comme touristes de passage) pourrait obtenir toutes les informations nécessaires pour organiser au mieux leurs déplacements sur la région.

Organiser des événements sur la mobilité

La commune doit prévoir l'organisation d'évènements sur la mobilité pour le grand public ou pour des publics plus ciblés : écoles, personnes âgées, services communaux, etc.

Accompagner la mise en œuvre d'une centrale de mobilité à l'échelle du territoire

La commune a signé la charte de collaboration pour soutenir les activités de l'ASBL MOBILESEM dont l'objectif est précisément la création d'une centrale de mobilité.

La commune doit communiquer sur les services de MOBILESEM.

Harmoniser les politiques de mobilité avec les régions voisines

La commune de Beaumont est particulièrement concernée par la mise à jour du plan communal de mobilité de Charleroi et doit suivre de près son élaboration. Elle doit également renforcer ses collaborations avec les communes voisines notamment du côté français pour assurer une cohérence dans les politiques de mobilité.

Mettre en place des plans de mobilité dans les parcs d'activités et les écoles

La commune doit accompagner les écoles et les entreprises de la ZAE à se lancer dans la réalisation d'un plan de mobilité.

Le développement de la pratique du vélo se fera également en développant des activités vélos dans les écoles et ce, dès le plus jeune âge. De telles activités pourraient être menées dans les écoles avec des asbl de la région telle que Via Perfecta.

Améliorer la formation dans le domaine de la mobilité

La commune doit envisager de disposer d'un conseiller en mobilité et de l'inviter à suivre la formation organisée par le SPW. Ce poste de conseiller en mobilité pourrait être partagé avec une commune voisine.

Développer la participation citoyenne et l'émergence de projets locaux

La commune pourrait se lancer dans une démarche de participation citoyenne visant à développer des projets de réaménagement de l'espace public en concertation avec les habitants d'un quartier.

La mobilité n'existe pas pour elle-même : elle est un moyen d'accéder à un bien ou un service. Il s'agit d'une matière réellement transversale qui active toutes les programmes développés par les communes. Dans ce sens, la Commune est invitée à intégrer cette dimension dans tous les processus de participation citoyenne que sont les CCATM, les PCDR et agendas 21 locaux, les PCDN, les PCM.

Participer à la mise en place d'une conférence des Elus

La commune doit accompagner la mise en place d'une conférence des Elus qui pourrait notamment traiter des questions de mobilité et d'accessibilité.

Ensemble, les 12 Communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse peuvent reprendre leur avenir en main. A l'instar de ce qui se fait sur d'autres bassins de vies en Wallonie, cette conférence est un outil qui peut mobiliser tous les acteurs publics, privés et associatifs pour définir les priorités pour le territoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ensemble, les Communes pèseront plus pour répondre aux enjeux de la mobilité, de la transition énergétique et du développement socio-économique.

